



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15-04-2026 /

Dossier complet le : 15-04-2026 /

N° d'enregistrement : 016859/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'installation agrivoltaïque de Castelnau-Montratier - Sainte-Alauzie (46)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CASTELNAU-MONTRATIER

Raison sociale

CASTELNAU-MONTRATIER SAINTE

N° SIRET

84926679600010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DEBONNET

Prénom(s)

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A, 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Castelnau-Montratier, dans le département du Lot (46), en région Occitanie. Il s'agit d'un projet d'ombrières de culture sur trackers, dont l'emprise au sol sera d'environ 25 000 m² (soit 2,50 ha), pour une puissance projetée de 5,92 MWc. Cette installation sera composée de 9 178 modules repartis sur 25 rangées de panneaux. Ces panneaux rotatifs sont espacés de 14m, ont une hauteur comprise entre 0,5 m et 5 m (maximum) et sont orientés est-ouest. Ils peuvent être inclinés de +/- 60° pour suivre la course du soleil, mais aussi pour permettre à l'exploitant agricole d'exploiter sa parcelle en assurant le passage des engins entre les tables. Cela permettra également une protection des cultures vis-à-vis des aléas climatiques (sécheresse, épisodes de grêle ou fortes pluviométries par exemple). Des équipements techniques connexes seront également installés : un 1er poste de transformation et un second poste de transformation "couple" au poste de livraison (à l'entrée du site), ainsi qu'une citerne souple à incendie. Enfin une piste périphérique en grave concassée sera créée afin de permettre l'accès et la circulation des engins en phase chantier puis celui des véhicules de maintenance et de secours (le cas échéant) en phase exploitation.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet s'inscrit dans la perspective du développement de l'agrivoltisme en France, objectif désormais inclus dans les grandes orientations de la politique énergétique nationale, telles que définies à l'article L.100-4 du Code de l'Énergie. Du point de vue agricole, l'objectif du projet vise à poursuivre la diversification des activités de l'exploitation (déjà initiée par l'exploitant) et ainsi sécuriser les emplois saisonniers et réduire la vulnérabilité des cultures face au changement climatique et à la forte volatilité des prix des marchés des céréales. Ce projet agrivoltaique représente donc une opportunité de sécuriser les revenus de l'exploitant sur le long terme (40 ans). C'est dans cette logique que s'inscrit le projet agrivoltaique de Castelnau-Montratier - Sainte-Alauzie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le chantier de construction du projet s'étendra sur une période d'environ 6 à 10 mois, découpée en plusieurs phases : - Préparation : installation de la base vie, emprises de chantier, signalisation, plan de circulation des engins - Préparation du terrain (debroussaillage, semis préparatoire si besoin) : décapage sélectif de la couche arable et stockage contrôlé des terres, emplacements de stockage identifiés et protégés ; - Installation de la clôture - Création des pistes et aires de retournement - Terrassements, tranchées et pose des câbles enterrés - Implantation des fondations (pieux) et montage de l'infrastructure - Installation des bâtiments techniques (PTR / PDL) pré-équipés et raccordements ; - Travaux électriques et supervision : câblage HTA/BT, assemblage des onduleurs, etc. - Essais, mise en service et réception - Remise en état, désengagement et surveillance post-chantier Plusieurs dizaines de camions semi-remorques seront nécessaires durant le chantier pour l'acheminement des modules photovoltaïques, des structures porteuses des modules et des autres aménagements (poste de livraison, postes de transformation, clôtures, portails, éléments de la base-vie). Un pic de trafic d'environ 2 mois aura lieu lors de l'acheminement des modules et structures supports sur site. En dehors de cette période, le trafic sera plus réduit et consistera en la circulation de véhicules légers et d'engins de chantier. Une fois la livraison des composants nécessaires à la construction du parc effectuée, les déplacements sur le chantier des équipes travaux seront quotidiens.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet est élaboré en concertation avec l'agriculteur propriétaire et exploitant du site. Pendant la durée de vie du projet, la parcelle sélectionnée sera uniquement dédiée aux cultures (en rotation) comme c'est le cas actuellement. L'exploitation de la centrale agrivoltaïque sera pilotée à distance grâce à un système de surveillance informatique qui sera en charge du monitoring des ombrières et en fonction des besoins de l'exploitant pour l'exercice de son activité. En ce qui concerne l'entretien et la maintenance des équipements pendant les 40 années d'exploitation, des prestataires externes seront missionnés. Cela concerne également l'entretien des plantations prévues dans le cadre de ce projet, ainsi que le débroussaillage sous les panneaux. Le contrat liant l'exploitant agricole à TSE sera établi sur une période de 40 ans. Suite à cette période, le projet étant totalement réversible, les installations seront démantelées sans impacter la parcelle les accueillant. À l'issue de son démantèlement, le sol sera entièrement rendu à l'état initial pour son usage agricole. Le démantèlement sera garanti par TSE et est d'ores et déjà intégré dans le plan de financement de ce projet. Il se fera dans l'ensemble avec les mêmes engins et outils que lors de l'installation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire conformément à l'article R421-1 du code de l'urbanisme.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance totale installée Surface projetée des panneaux au sol Surface totale des locaux techniques et citernes incendies	(5,92, MWc) (2,48, ha) (177, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF (de type I) la plus proche, a savoir "Pelouses seches de Ramps" (n°730030294) se situe a 5 km du site de projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Non mais projet de perimetre de captage eloigne du puits de Ladoux (BSS 09043X001/S) mais ausun arrete de DUP n'est en vigueur. Seul un hydrogeologue agree a transmis son avis en 2008. Neanmoins, aucune preconisation concernant l'installation de panneaux solaires n'y figure.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet tant en phase chantier qu'une phase d'exploitation ne nécessitera aucun prélèvement d'eau dans les masses d'eau superficielle et souterraine.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	L'expertise écologique menée pour ce projet (cf. annexe) a conclu à des impacts résiduels faibles à négligeables vis-à-vis des enjeux habitats/faune/flore identifiés du fait de l'évitement de la friche agricole au nord-est et des haies et boisements à enjeux. En complément des mesures de réduction et d'accompagnement sont prévues (calendrier d'intervention adapté, adaptation de la clôture, application raisonnée des O.D. plantation de ...)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Pour rappel, le site NATURA2000 le plus proche est localisé à près de 10km à l'ouest du site de projet. Le risque d'incidences sur les espèces et habitats ayant conduit à la désignation de cette ZSC est considéré comme nul compte tenu d'une part de l'éloignement et, d'autre part de la différence de milieux et espèces inféodées (milieu agricole pour le projet et pelouses et landes pour la ZSC).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle sur laquelle sera implantée le projet conservera entièrement son caractère et sa vocation agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Aucun périmètre ni PPR lié au risque d'inondation ni débordements de nappes et aux inondations de caves. Aléa modéré ou fort (selon les secteurs) vis-à-vis du risque retrait-gonflement des argiles. Une étude géotechnique sera réalisée en amont des travaux. Commune soumise aux feux de forêts (mais pas de PPR) concernée par les OLD. Des mesures vis-à-vis de ce ...
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, des poids lourds circuleront sur la voirie, avec un pic de circulation estime a 2 mois (sur les 6 a 10 mois de chantier) pour l'acheminement des modules et des structures. Cela engendrera une augmentation temporaire de la circulation sur les voiries locales sans pour autant induire un risque notable vis-a-vis de la securite des autres usagers (respect du code de la route). De plus, une fois sur site, les plus gros
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Nuisances sonores liees a la presence et la circulation d'engins en phase chantier. Nuisances faibles, uniquement en periode diurne, sur les horaires habituels de travail et iours ouvres. En phase d'exploitation, pas
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	L'environnement sonore du secteur d'etude est tres calme
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	En phase chantier, possibles emissions de poussieres et gaz d'echappement lies a la circulation des engins. Nuisances de faible intensite et temporaires. Des mesures de reduction sont prevues.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	La zone d'etude est peu concernee par les nuisances olfactives qui restent limitees aux activites agricoles.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Vibrations uniquement en phase travaux (circulation des engins, battage des pieux par exemple). Nuisances temporaires, diurnes, hors week-end et concentrees sur de courtes phases.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Absence d'eclairage nocturne en phase chantier (hormis ponctuellement en fin de journee en periode hivernale). Aucun eclaireage n'est prevu une fois la centrale agrivoltaique mise en service.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	La zone d'etude est tres peu concernee par des pollutions lumineuses (eloignee de toute zone urbaine).
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Impact positif d'un projet agrivoltaique sur la qualite de l'air puisqu'il permet la production d'electricite d'origine renouvelable sans emissions de polluants atmospheriques (combustion d'energie fossile).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets issus du chantier (construction et demantelement) seront collectes, tries et envoyes vers les filieres de traitement appropries. Aucun dechet dangereux ne sera produit. En exploitation seuls des dechets lies aux operations d'entretien et maintenance peuvent etre generes. Ils seront egalement collectes et envoyes pour traitement.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Parcelle de projet eloignee du bourg de Sainte-Alauzie et du village de Castelnau-Montratier. Elle prend place dans un environnement agricole et forestier isole, avec peu d'habitations. En revanche, la D74 et le sentier « Sur les pas de Saint-Jacques en Quercy blanc », generent des visibilites directes en raison de leur proximite immediate avec la zone de projet. L'integration paysagere du projet a ete prise en compte lors de sa conception.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	De par sa nature (projet agrivoltaique), ce projet n'entrainera aucune modification de l'activite agricole sur la parcelle (et donc aucune modification de l'usage actuel des sols).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le site retenu pour l'analyse des incidences cumulees est represente par un projet agrivoltaique de Castelnau-Montratier 5 egalement porte par TSE et situe a un peu plus de 2km a l'est du projet. Ce projet a fait l'objet d'une dispense d'EIE en date du 01/07/2026 et obtenu son Permis de Construire le 20/03/2026. Concernant le milieu naturel, il est peu probable que les incidences des deux projets entrainent une accumulation dommageable aux enjeux ecologiques identifies sur chacun des deux sites d'une part du fait de la difference d'enjeux entre ceux-ci et, d'autre part, de l'absence de connexion directe entre les deux projets. Pour ce qui est des milieux physique et humain, le cumul des incidences concernerait essentiellement les phases travaux pouvant engendrer des derangements en lien avec le trafic routier, les

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

- Liees à l'écologie / la biodiversité : les enjeux écologiques identifiés concernent principalement les haies fonctionnelles autour du projet, des boisements limitrophes et la partie nord-est de la parcelle (aujourd'hui friche agricole). Néanmoins, ces habitats seront préservés (mesure d'évitement géographique, application raisonnée des OLD en particulier) et plusieurs mesures de réduction et d'accompagnement et de suivi sont également prévues. Rappelons par ailleurs que ce projet agrivoltaïque s'insère dans un environnement déjà soumis à l'activité agricole, à laquelle les espèces sont déjà habituées. - Liees au paysage : Pas d'incidence notable sur le patrimoine historique, architectural et paysage, ni sur les populations riveraines (bourg de Sainte-Alauzie à 2km et village de Castelnau-Montratier à 5km). Visibilité directe depuis la D74

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Evitement amont (géographique) : retrait de la clôture et des talus des boisements et lisières, pas d'implantation sur la zone nord-est (enjeux paysager et écologique), regroupement des équipements techniques, stations d'Espèces Exotiques Envahissantes en dehors de l'emprise clôturée. - Evitement (amont) : déclaration de travaux à proximité des réseaux (DICT), réalisation d'études géotechniques pour adaptation du type de fondations et des modes opératoires. - Réduction (travaux) : chantier "propre" et respectueux de l'environnement (limitation des emprises chantier, décapages et terrassements raisonnés, optimisation de la gestion des matériaux, plan de circulation, non dégradation/remise en état des voiries, collecte/tri et évacuation des déchets, interdiction de rejet dans l'environnement). - Réduction (travaux) : mesures de prévention et gestion des pollutions accidentelles (plan de prévention, stockage sur des zones dédiées et étanches, ballots de paille, kits antipollution) - Réduction (travaux) : respect des riverains / voisinage : information préalable et signalisation, respect des règles de circulation routière, absence d'éclairage, travaux diurnes, aux périodes ouvrées et sur les plages de travail habituelles, engins aux normes antibruit et antivibrations. - Réduction (travaux) : adaptation du calendrier de travaux par rapport aux sensibilités des espèces (hors périodes de vulnérabilité), balisage préventif des stations de Genet d'Espagne et habitats à enjeux (pelouse calcicole sèche, boisement caducifolie), absence d'éclairage et si nécessaire (fin de journée en période hivernale) adaptée à la présence de chiroptères ; gestion spécifique des EEE (si besoin). - Réduction (exploitation) : intégration paysagère des équipements techniques et clôtures (logements techniques vert olive, portail et clôture (si pointe) gris anthracite

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux enjeux identifiés dans le cadre des études environnementale, écologique et paysagères ont été pris en compte par TSE dès la conception du projet agricole de Castelnau-Montratier-Sainte-Alauzie (éviter). Par ailleurs, les mesures de réduction et d'accompagnement présentées précédemment et jointes au présent dossier permettent d'aboutir à des impacts résiduels faibles à négligeables. Ainsi, au regard des différents enjeux, de l'analyse des incidences du projet sur ceux-ci puis de la mise en œuvre de la séquence ERC, nous estimons que ce projet ne présente pas d'incidence notable sur les volets environnemental, écologique et paysager nécessitant la réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **PRADEAU**

Prénom LAURIANE

Qualité du signataire Directrice Expertise, Pilotage & Autorisations

À Toulouse

Fait le 15-04-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)